

LE RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE D'ALSACE-MOSELLE

COUR DES COMPTES
COMMUNICATION À LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU SÉNAT
Novembre 2011

EXTRAIT

Si, sur les trois derniers exercices, le résultat d'exploitation du régime local est déficitaire, notamment du fait de l'impact de la crise économique sur la masse salariale, les résultats comptables consolidés intégrant les résultats financiers et les résultats exceptionnels sont toutefois globalement positifs depuis 2003. En 2010, le régime dégage ainsi un excédent de 7,7 M

Cette situation financière équilibrée résulte non pas de comportements de santé plus vertueux que dans d'autres régions, mais d'un mode de régulation qui donne au conseil d'administration du régime le pouvoir de modifier à tout moment le niveau des prestations et celui de la cotisation supplémentaire dans la limite d'une fourchette comprise entre 0,75 % et 2,5 %.

Ces règles ont permis au régime local de s'ajuster notamment aux effets des transferts de charges qui ont pu intervenir entre l'assurance maladie de base et l'assurance maladie complémentaire. Elles ont aussi été à l'origine de réserves qui ont contribué, d'une part, à couvrir les déficits d'exploitation constatés depuis 2008 et, d'autre part, à éviter une augmentation des cotisations, ce qui a préservé le pouvoir d'achat des salariés. Fin 2010, le niveau des réserves financières atteignait 270 M . Si, sur les trois derniers exercices, le résultat d'exploitation du régime local est déficitaire, notamment du fait de l'impact de la crise économique sur la masse salariale, les résultats comptables consolidés intégrant les résultats financiers et les résultats exceptionnels sont toutefois globalement positifs depuis 2003. En 2010, le régime dégage ainsi un excédent de 7,7 M

La transposition de ce régime d'assurance maladie complémentaire obligatoire au reste de la France est difficilement envisageable car elle impliquerait une augmentation des cotisations sociales des seuls salariés de 1,6 % dans un contexte où le pouvoir d'achat est déjà affecté par la crise économique.